



Colloque d'anniversaire de l'OPFH **Discours d'ouverture du 13 décembre 2010.**

Chantal Brunel, Rapporteuse générale

Tout d'abord, je tiens à remercier Gérard Larcher, Président du Sénat et Michèle André, Présidente de la Délégation aux droits des femmes, de nous accueillir pour fêter les 15 ans de l'Observatoire.

Il y a 15 ans presque jour pour jour, Jacques Chirac créait l'Observatoire de la parité, respectant ainsi la promesse faite lors de la campagne de l'élection présidentielle à Roselyne Bachelot et Gisèle Halimi. Il y a 15 ans, il dénonçait déjà, dans son discours d'intronisation de l'Observatoire, ce qu'il nommait « *l'exception française* », et qui conserve encore hélas toute son actualité: « *Autant, la société civile a changé, autant la société politique est restée figée, et machiste* ». Ce service a été installé pour lutter contre ces fixations du passé. A l'époque, c'était Alain Juppé, Premier Ministre, qui était présent pour sa toute première installation.

Je suis heureuse de poursuivre la tâche après Roselyne Bachelot, Dominique Gillot, Catherine Génisson et Marie-Jo Zimmermann.

Nous avons la chance d'avoir Roselyne Bachelot, nouvelle Ministre en charge des questions liées à l'égalité femmes-hommes. Ce sont des sujets qu'elle connaît bien, très bien même. Je sais que grâce à elle, nos préoccupations et nos propositions trouveront un écho réel et une grande attention.

Alors quinze ans après, où en est l'Observatoire de la parité? Et où en est son thème de prédilection, l'égalité hommes-femmes?

Avant de commencer, je voudrais juste découdre un amalgame que je constate trop souvent: l'égalité femmes-hommes, ce n'est pas la diversité. En aucun cas, la première ne saurait se fondre dans la seconde. Les femmes ne sont pas un élément de la diversité française: elles sont un peu plus de la moitié de notre population. C'est au nom de cette égalité que nous interdisons le port de la burqa ou que nous luttons contre la polygamie. C'est bien elle qui s'est vue réaffirmée dans le premier Article de notre Constitution - « *La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales* ». C'est enfin elle qui justifie l'existence de notre Observatoire.

Les chantiers sur lesquels notre action se concentre aujourd'hui, et se concentrera toujours demain, sont nombreux. Leur ampleur est à la mesure de leur difficulté. Et pour cause, derrière les problèmes de parité, d'égalité, de plafond de verre ou encore de conciliation vie privée – vie familiale, se cachent des réflexes que le temps a gravé au fil des siècles dans les mentalités. Et comme le dit un proverbe chinois: « il est plus facile de déplacer les montagnes que de changer les mentalités ».

Parmi ces chantiers, la parité en politique est l'une de nos priorités. Hélas, sa progression vient de connaître un coup d'arrêt avec la réforme des collectivités territoriales. Après de réels progrès issus de la mise en place du scrutin proportionnel aux régionales et aux sénatoriales dans les communes de plus de 3500 habitants, nous observons un recul avec le choix du scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Celui-ci, malgré le fait qu'il soit encadré par des sanctions financières, est un obstacle majeur à la présence des femmes. En témoignent les chiffres: 12% de femmes conseillères générales, 18% de femmes Députées à l'Assemblée. En témoignent également nos voisins européens, dans lesquels la forte présence féminine s'explique souvent par l'absence du scrutin uninominal.

A titre personnel, je suis peu favorable au scrutin à la proportionnelle où l'on est davantage nommé qu'élu sur son nom, où le lien avec l'électeur est quasi inexistant et la dépendance forte avec le parti. Toutefois, lorsque le scrutin uninominal est retenu, conscients de l'écueil qu'il représente à l'aune de l'enjeu paritaire, nous devrions introduire des sanctions financières conséquentes et fondées sur un objectif de résultats aussi efficace que tangible. Ce fut l'un des combats mené par l'Observatoire de la parité au cours des mois passés. Je regrette que la proposition issue de nos concertations – consistant à indexer le financement des partis sur le nombre de femmes élues et non plus seulement candidates – n'ait pas été retenue.

Deux objectifs restent donc prégnants, qui concentreront une large part de nos efforts: la présence des femmes à l'Assemblée Nationale, mais aussi au sein du corps des futurs conseillers territoriaux.

Second grand chantier en cours: l'égalité salariale et de traitement dans le secteur public et l'entreprise.

En presque 40 ans, 4 lois ont été votées:

- En 1972, le Gouvernement Messmer pose le principe du « A travail égal, salaire égal »
- En 1983, Yvette ROUDY introduit le rapport annuel sur les inégalités hommes/femmes
- En 2001, Catherine GENISSON instaure un système de sanctions pénales en cas de non respect de l'égalité hommes-femmes
- Enfin, en 2006, Nicole AMELINE introduit une ponction sur la masse salariale en cas d'absence d'accord d'entreprise avant le 31 décembre 2010

Pourtant, 40 ans plus tard, l'écart de salaire tous secteurs confondus reste en moyenne

de 25%. Le World Economic Forum vient de classer la France au 127ème rang mondial pour l'égalité salariale. Certains y verront le résultat d'une carrière hachée par la maternité mais quand bien même la femme n'aurait-elle pas d'enfant, son salaire reste en moyenne de 17% inférieur à celui de ses collègues masculins.

La réforme des retraites a eu le mérite de mettre en lumière cette inégalité vaguement soupçonnée de tous, mais rarement exprimée comme telle, chiffres à l'appui. Chacun a pu comprendre et enregistrer l'équation suivante: à salaire plus faible, retraite plus faible. La réforme des retraites ne s'est pas arrêtée là, elle a en outre renforcé la sanction: 1% de la masse salariale sera ponctionné pour les entreprises qui ne respecteront pas leurs obligations légales en matière de parité. C'est une avancée, mais elle risque de rester lettre morte si les décrets d'application ne sont pas publiés au plus vite.

Après cette réforme, après les 4 lois que j'ai énumérées, il est légitime de s'interroger: faut-il légiférer à nouveau? Avons-nous besoin de nouvelles contraintes législatives et réglementaires? La solution est-elle dans un texte de plus? Nous débattons de ces questions tout à l'heure, au cours de notre deuxième table ronde intitulée « Egalité professionnelle: trop de lois ou pas assez ? »

La progression de l'égalité hommes-femmes ne repose pas simplement sur des actions objectives, elles reposent aussi et surtout sur la déconstruction de ces nombreux préjugés, de ces réflexes de pensée qui placent toujours la femme en-dessous de l'homme. On lui attribue plus naturellement la charge de certaines tâches domestique à la maison, on la soupçonne d'une moindre disponibilité et d'une faible motivation dans le milieu professionnel, on la place plus volontiers dans certains secteurs dits plus « sociaux ». C'est toujours le même postulat idéologique qu'il existerait, par nature, une barrière infranchissable entre le monde des hommes et celui des femmes. Et comme chacun sait, ce sont ces mécanismes qui se sont gravés dans les esprits au cours du temps, comme en un long processus géologique. C'est le jour où ils disparaîtront que la voie sera ouverte à l'instauration d'une véritable égalité. Certaines voix se font entendre et quelques premières évolutions sont en cours. C'est l'objet de notre troisième table-ronde, « Pères au foyer et femmes actives: réalité ou fiction? » Cette table ronde sera également l'occasion de débattre des solutions que nous devons apporter à la tendance lourde de paupérisation des femmes. Temps partiels très courts et le plus souvent subis, famille monoparentales dont le parent est à plus de 80% la mère, horaires contraignants: toutes ces réalités doivent faire l'objet d'un débat constructif de notre part.

La dernière table-ronde, quant à elle, clôturera cette journée par une synthèse des propositions de l'Observatoire.

Juste avant de céder la parole, je voudrais évoquer un sujet que l'Observatoire de la parité a ajouté à la palette du champ de ses compétences: les violences faites aux femmes. A la veille de la fin du label de grande cause nationale, l'heure est au bilan. Ce bilan, l'Observatoire a déjà commencé à le dresser en mettant sur pied un partenariat avec le site aufeminin.com, premier site féminin en Europe. Ensemble, et

grâce aux outils d'enquête Web, nous avons pu évaluer le degré de connaissance – encore trop faible hélas - qu'ont les femmes de leurs propres droits. Nous continuerons notre travail en association étroite avec aufeminin.com.

Je finirai sur une note plus historique pour rappeler un message qui me tient particulièrement à cœur. C'est grâce aux engagements successifs – passionnés et courageux - de nombreuses femmes au cours de l'histoire – je pense à Olympe de Gouges qui sort sa *Déclaration des Droits de la femme* en pleine Terreur révolutionnaire, à Hubertine Auclert qui fonde en 1881 le journal *La Citoyenne* – celle qui écrivait au préfet qui lui réclamait ses impôts « *je ne vote pas, je ne paie pas* »; je pense encore aux combats plus récents d'une Simone Weil, d'une Gisèle Halimi, d'une Françoise Giroud ou encore d'une Roselyne Bachelot – c'est donc grâce à leurs engagements que la cause des femmes est devenue un enjeu national, au point d'en faire un pivot du débat national, au point de créer un Observatoire chargé de veiller au respect de ces problématiques. J'ai toujours pensé qu'au-delà des promesses, au-delà des discours, au-delà des mesures imposées par les lois ou par les actes, les femmes seront toujours les artisans les plus efficaces de leur propre promotion. Il ne tient qu'à leur solidarité et à leur volontarisme de faire en sorte que cet espoir devienne, demain, une réalité durable et tangible.

Je vous remercie.